

COMMUNIQUÉ

**Calendrier du baccalauréat et « reconquête du mois de juin » :
les annonces utopiques du ministère**

Le Bureau de la Société des agrégés a pris connaissance des ajustements retenus pour le baccalauréat, du nouveau calendrier des épreuves et des modalités d'organisation de la fin de l'année scolaire. Il constate, à la lecture de ces instructions, le décalage entre les mesures décidées par le ministère et la réalité du terrain.

Si l'objectif de permettre « *une véritable reconquête du mois de juin pour l'ensemble des lycéens* », comme le précise le ministre dans une note adressée aux professeurs, est en soi légitime, les mesures mises en œuvre pour l'atteindre pourraient avoir des effets contraires à l'efficacité scolaire recherchée. En effet, ces nouvelles contraintes ne semblent pas adaptées aux ressources disponibles dans les lycées. Ce constat s'appuie sur des retours de collègues de lycée, professeurs et personnels de direction.

La concentration des épreuves écrites du baccalauréat sur la seconde quinzaine du mois de juin (épreuves de spécialité du mercredi 19 au vendredi 21 juin, épreuves de philosophie le mardi 18 juin, épreuves écrites anticipées de français le vendredi 14 juin, épreuve du Grand oral et épreuve orale de français du lundi 24 juin jusqu'aux 3 et 5 juillet 2024) risque fort d'être pratiquement irréalisable et aggravera à coup sûr les conditions de travail, déjà à la limite du supportable, des personnels de direction, chargés de les organiser, et des professeurs, chargés de les corriger et de faire passer les oraux.

Ainsi, on ne voit pas comment les professeurs qui enseignent les spécialités pourraient à la fois corriger ces épreuves dans un laps de temps raccourci et enchaîner sur le Grand oral.

De plus, l'instauration, pour tous les lycéens de seconde, d'un stage en entreprise, dans une association ou un service public, sous prétexte d'approfondir leur découverte des métiers et de mieux préparer leurs choix d'orientation, semble viser surtout à les occuper jusqu'à la fin de l'année scolaire, sans que soit prise en compte la charge supplémentaire de travail pour les personnels administratifs et enseignants qui devront, en plus de la gestion des examens, trouver des stages pour tous les élèves et en assurer le suivi. Cette mesure, décidée dans la précipitation, doit être différée.

La Société des agrégés estime que ce calendrier du baccalauréat et ces aménagements de la fin de l'année scolaire, insuffisamment réfléchis, présentent de nombreux inconvénients et seront un obstacle au bon déroulement simultané de toutes ces opérations. Il eût été plus judicieux, par

exemple, de banaliser trois jours au début du mois de juin pour les épreuves de spécialité, les cours pouvant ensuite reprendre pour les lycéens. Elle se réjouit toutefois du nouveau format du Grand oral et de la possibilité d'utiliser un tableau, qui devraient permettre de lui donner un contenu plus scientifique et plus concret, pour peu que des moyens soient accordés pour le préparer et s'y exercer.

La Société des agrégés juge que le ministère, contraint de reconnaître qu'il avait commis des erreurs sur le calendrier du baccalauréat, malgré les nombreux avertissements des organisations professionnelles, a choisi de plaire à une opinion publique soucieuse que l'année scolaire ne soit pas écourtée, en prenant des mesures maximalistes qui risquent fort de se révéler irréalisables dans de bonnes conditions.

Les mesures annoncées poseront plus de questions qu'elles n'en résoudront. La Société des agrégés demande instamment au ministre, tant qu'il en est encore temps, de revoir ces instructions, décidées sans en prévoir toutes les conséquences, en tenant davantage compte des avis des personnels de direction et d'éducation, qui connaissent les réalités du terrain. Faute de quoi, contrairement aux intentions affichées par le ministre, les conditions d'exercice du métier de professeur et l'enseignement lui-même continueront de se dégrader.

Contact presse :

Stéphanie Aydin, présidente, Jean-Michel Léost, président d'honneur.

Tél. 01 46 33 00 79